

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de Convocation du Conseil Municipal : le 25 janvier 2024.**

**Conseillers :**  
En exercice : 29  
Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Quorum : 15

**PRESENTS :** M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELOT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - Mme COSTIOU Pascale.

Secrétaire de séance :  
Virginie DEFRANCE

**PROCURATIONS :** Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - Mme VIET Anne-Marie à Mme HOCQUET Marina - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - M. ORGEAS Jérôme à Mme BONTOUX Jocelyne.

**Pour : 24**

(M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - Mme MINUTOLO Marjorie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELOT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude)

**Contre : 0**

**ABSENTS (Excusés) :**

**Abstentions : 5**

(Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale)

**N° DELIB\_02\_2024**

**Objet : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section  
d'investissement 2024**

*Rapporteur : Marc DEL GRAZIA*

L'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le Maire explique que ces dispositions permettent la poursuite du programme d'investissement durant les premiers mois de l'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 1612-1,

Le conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, avant l'adoption du budget primitif 2024, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en capital qui peuvent être mandatés à leur échéance avant le vote du budget conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales suivant le détail ci-après :

Article	Libellé	Crédits inscrits en 2023 en €	Montant de l'autorisation en €
<b>CHAPITRE 20</b>			
2031	Frais d'études	82 490.00	20 622.50
2051	Concessions et droits similaires	15 328.00	3 832.00
<b>CHAPITRE 204</b>			
20422	Bâtiments et installations	15 000.00	3 750.00
<b>CHAPITRE 21</b>			
2113	Terrains aménagés autres que voirie	25 541.37	6 385.35
2116	Cimetières	43 020.40	10 755.10
2117	Bois et forêts	51 000.00	12 750.00
2128	Autre agencements et aménagements	18 000.00	4 500.00
21318	Autres bâtiments publics	48 000.00	12 000.00
21351	Bâtiments publics	166 462.00	41 615.50
2152	Installations de voirie	18 120.00	4 530.00
21533	Réseaux câblés	15 000.00	3 750.00
21538	Autres réseaux	45 055.00	11 263.75
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense	62 940.00	15 735.00
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	133 393.00	33 348.25
2181	Installations générales, agencements et aménagement	20 016.00	5 004.00
21828	Autres matériels de transport	69 990.00	17 497.50
21838	Autres matériel informatique	34 637.15	8 659.29
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 085.00	5 021.25
2188	Autres	100 887.79	25 221.95
<b>CHAPITRE 23</b>			
2313	Constructions	741 710.88	185 427.72

238	Avances versées sur commandes d'immobilisations	851 415.52	212 853.88
-----	---	------------	------------

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le 1<sup>er</sup> février 2024.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240202-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-02-2024

Publication le : 02-02-2024



LeMaire,

Marc DEL GRAZIA